

Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

N° 8e/91-07

Service consulté
Direction de l'Architecture
Direction des Affaires Juridiques

**STATIONNEMENT DES VEHICULES DU PERSONNEL
DU COLLEGE KENNEDY, A MULHOUSE**

Résumé : *Le personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, ne dispose plus de parking depuis le lancement des travaux d'extension des bâtiments. Le présent rapport propose une solution de subventionnement du stationnement à l'extérieur de l'établissement*

Le collège Kennedy, à MULHOUSE, fait actuellement l'objet d'une importante opération d'extension et de restructuration, qui comporte notamment la construction d'un gymnase, sur un emplacement affecté jusqu'à présent au stationnement des véhicules du personnel.

Il en résulte que le personnel doit désormais recourir aux parkings payants du centre-ville ou aux parkings-relais liés à un abonnement de transport en commun.

Dans ce contexte, l'établissement a sollicité l'aide financière du Département et de la Ville de MULHOUSE, au profit des agents concernés (environ 25 personnes).

Un accord a pu être obtenu avec la Ville, sur la base d'une subvention départementale de 25 % et d'une subvention communale de 25 % également, pour les abonnements souscrits par l'Amicale du Personnel du collège, dans la limite de 120 € par bénéficiaire et par an, pour chacune des deux collectivités.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à signer le projet de convention joint en annexe au présent rapport, étant entendu que le dispositif ne pourra être mis en œuvre qu'après l'inscription du crédit correspondant (3 000 €), par le Conseil Général, dans le cadre de la DM1 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER